

Réunion du : 28 septembre 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 6

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U18 Brassage - Match N° 50426.1, UCS Cosne Sur Loire 2 / US La Charité 1 du 30 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **jouer cette rencontre à 16h00**.
Demande acceptée.

Championnat U18 Brassage - Match N° 50433.1, ASA Vauzelles 1 / FC Nevers Banlay 1 du 14 octobre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **jouer cette rencontre à 14h00**.
Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage D2 poule A- Match N° 50479.1, E-Guérigny Urzy 1 / US La Charité 1 repositionné
après accord au 30 septembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **jouer cette rencontre à 18h00**.
Demande acceptée.

1.2. Forfait non déclaré.

1.3. Forfait déclaré.

2 – FOOT A 8

2.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U13 Brassage D2 poule C - Match N° 50552.1, E-Cercy 1 / FC Château-Chinon-Arleuf 1 du 16
septembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour **reporter cette rencontre au 28 octobre**.
Demande acceptée.

2.2. Match repositionné.

Championnat U13 Brassage D2 poule U12 U15F - Match N° 50602.1 Afgp 58 4 / UCS Cosne 4 du 18 octobre.

- En raison d'une détection U12 U15F à cette date, la Commission repositionne cette rencontre au mercredi 11 octobre à 15h30.

2.3. Forfait déclaré.

Championnat U13 Brassage D2 poule B - Match N° 50716.1 AS Guérigny/Urzy 1 / AS Pouilly 1 du 23 septembre.

- Forfait déclaré de l'équipe de l'AS Guérigny/Urzy, match perdu par pénalité 3-0 / -1 point.
Amende 45€

3 – ENTENTES ENTERINEES

- **Catégorie U13 :**

E- US Cercy la Tour / US Moulins-Engilbert.
E- US St Pierre / Sud Loire Allier 09.

- **Catégorie U15 :**

E- Etoile Sud Nivernaise / CS Chantenay.
E- AS Guérigny Urzy / US Coulanges/ AS St Benin / ALSC Montigny.
E- US Moulins Engilbert / CS Chatillon en Bazois / US Cercy La Tour.
E- St Benin / AS Guérigny Urzy / ALSC Montigny / US Coulanges.
E- US St Pierre / Sud Loire Allier 09.

- **Catégorie U18 :**

E- AS Clamecy / FC Alligny-St Amand.
E- UF La Machine / AS ST Benin.
E- JS Marzy / RC Nevers-Challuy-Sermoise.
E- FC Nevers / US Coulanges / AS Guérigny Urzy.

4 – FOOT D'ANIMATION

Pour rappel, les plateaux sont consultables sur notre site en rubrique :
EPREUVES – FOOT ANIMATION ET LOISIR.

5 – INFO CLUBS

- **Demande de report :**

La commission informe qu'elle laisse un temps d'adaptation aux clubs pour se familiariser avec la procédure « **FOOTCLUBS** ».

A compter du 7 octobre inclus, le non-respect de la procédure de demande de changement (de date / d'heure / d'inversion de la rencontre) sera sanctionné.

- **La commission rappelle aux éducateurs U11 et U13 que la jonglerie n'est pas au bon vouloir de chacun mais une phase technique OBLIGATOIRE.**

Le challenge « jonglerie » est une phase technique qui doit être réalisée avant le début des rencontres ou plateaux, la feuille de résultats de chacun doit parvenir au secrétariat du District pour le mardi suivant délai de rigueur.

- **« Banc exemplaire » foot à 8.**

Pour le bon déroulement des rencontres, la commission souhaite fortement que la zone technique soit matérialisée par un banc et coupelles pour en délimiter la zone.

- **Architectures Coupes Départementales U15 et U18 :**

Suite aux derniers ajustements liés aux forfaits généraux, la nouvelle architecture des deux catégories sera consultable sur notre site à compter du 4 octobre.

Le Président,
Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.